

La nouvelle version du virus Locky vise les entreprises françaises



La nouvelle
version du
virus Locky
vise les
entreprises
françaises

La nouvelle charge de propagation du ransomware Locky s'est particulièrement concentré sur la France ces derniers jours, selon Vade Secure.

La nouvelle campagne de propagation de Locky qui se répand ces derniers jours a particulièrement frappé la France lundi 24 avril. Vade Secure annonce avoir bloqué, à lui seul, 369 000 exemplaires de l'email contenant le ransomware. « Dont 200 000 chez nos partenaires clients et opérateurs et 169 000 sur notre Cloud », précise Sébastien Gest, Tech évangéliste chez l'éditeur français de sécurisation des boîtes emails. Qui ajoute avoir constaté un nouveau pic de 25 000 envois, ce mardi 25 avril, lors d'une courte attaque autour de 12h. Signalons, à titre personnel, que les équipes de NetMediaEurope, éditeur de *Silicon.fr*, ont elles-mêmes reçu un avertissement de son prestataire technique sur l'existence de cette nouvelle campagne. Une alerte relativement rare dans nos services. Certes, le volume constaté depuis hier peut sembler insignifiant en regard des 1,4 million d'emails infectieux Locky que Vade Secure bloquait chaque jour en juillet 2016. Un taux qui s'était affaibli au fil des mois pour tomber à 600 000 fin décembre. Mais la nouvelle campagne de tentative d'infection semble se distinguer par des attaques ciblant des zones géographiques précises. « Plus de 95% des e-mails bloqués hier se destinaient à des entreprises françaises », confirme l'expert qui rappelle que sa société protège quelques 400 millions de boîtes électroniques de 76 pays dans le monde dont les Etats-Unis et le Japon. En revanche, Vade Secure n'a pas constaté de profil particulier des entreprises ciblées. « Tous les types d'entreprises sont concernés, du grand compte à la petite PME », assure le technicien. Rappelons que Locky est un crypto-ransomware qui, s'il est exécuté, va chiffrer tous les fichiers rencontrés sur son passage et réclamer une rançon, généralement en bitcoin, pour que la victime retrouve l'usage de ses documents...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Le nouveau Locky vise les entreprises françaises*